

Dossier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1412

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BON OU MAUVAIS GÉNIE ?

Ce dossier a pour but d'éclairer notre lanterne avant d'accepter, ou de rejeter, l'initiative populaire «pour la protection génétique». Il donne la voix aux partisans de l'initiative et à ses adversaires, aux chercheuses, aux juristes, sans oublier un témoignage.

Quelques réflexions préliminaires, toutefois. Cette initiative nous vient de Suisse alémanique. Pas vraiment étonnant, puisque nos conationaux sont plus portés sur la chose écologique que nous. Nous pouvons en prendre de la graine, parfois, souvent, mais pas toujours. En effet, l'attachement corps et âme au «naturel», opposant ce naturel au culturel peut, dans le cas des femmes surtout, se refermer comme un piège: et de nous retrouver, par définition et tradition, immédiatement reconfinées dans la case nature-jardinage-tricot.

Cela posé, il est vrai que les craintes face à certains personnages en blouse blanche ne sont pas à jeter au compost: les petites expériences de certains médecins au temps du IIIe Reich et, ici et ailleurs, les stérilisations forcées et autres abus sur le corps féminin, nous donnent parfaitement le droit de nous élever face à un monde de la science arrogante, qui n'est cependant pas toute la science.

Si nombre de femmes ne veulent pas retomber dans le piège d'une science qui les écarte, les régente, elles et leur progéniture, n'oublions toutefois pas qu'un amour du naturel exacerbé a aussi, historiquement ses faces noires: si l'eugénisme fait de l'ombre au génie génétique, le culte du corps et de la nature, le fameux «Blut und Boden» cher à la «race supérieure» n'est pas étranger aux génocides perpétrés par les nazis et leurs collaborateurs.

(bma)

LES FEMMES SE MÉFIENT DU GÉNIE GÉNÉTIQUE

«Les femmes donnent la vie. Elles ont un autre rapport à la nature que les hommes. Elles la respectent davantage. D'où leur méfiance plus grande à l'égard du génie génétique.»



Photo : Helena Mach

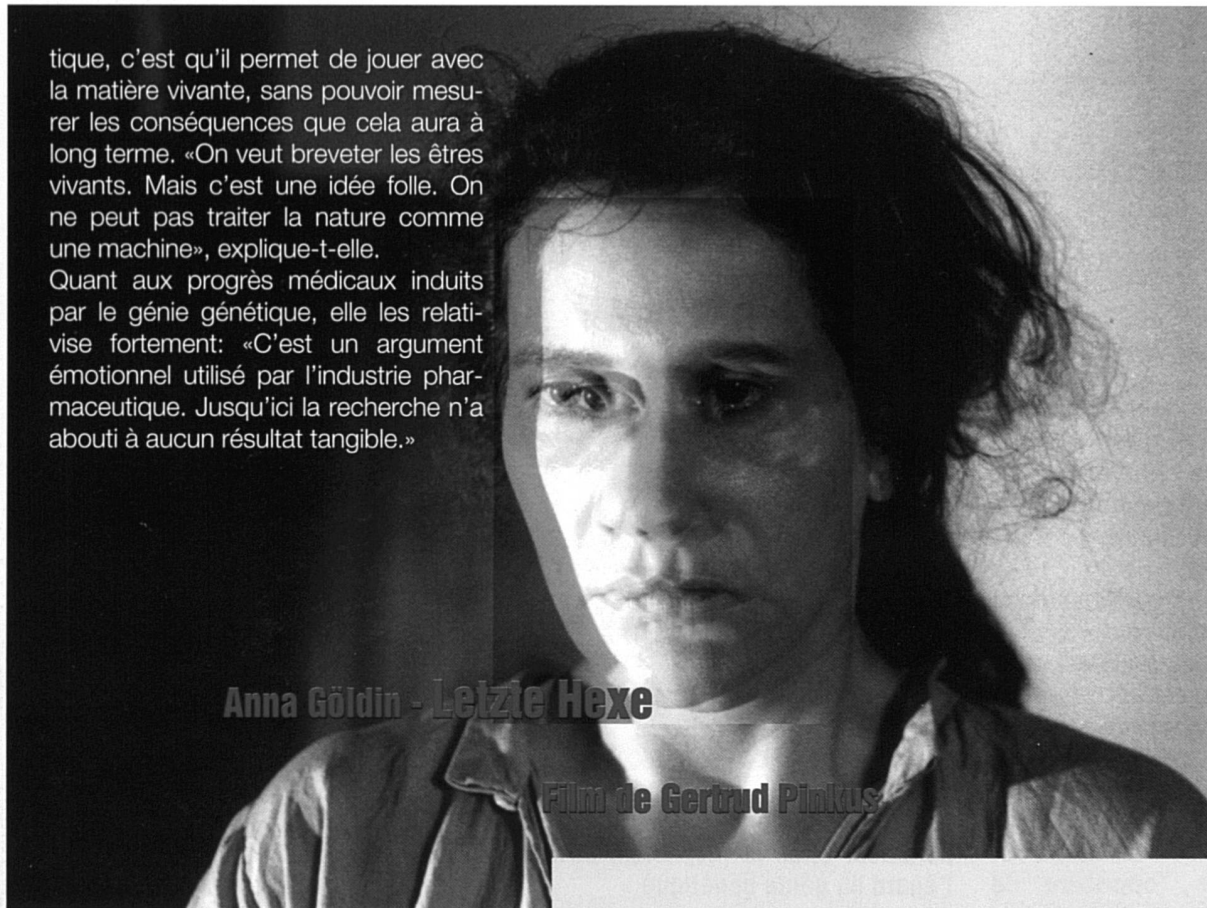
Cette opinion, la socialiste bâloise Margrith von Felten la partage avec nombre de femmes en Suisse alémanique. A l'image de l'organisation féministe Nogerete, qui voit poindre derrière la génétique le spectre de l'eugénisme, la conseillère nationale serait en principe favorable à l'interdiction totale de toutes ces techniques. Par pragmatisme, elle apporte aujourd'hui son soutien à l'initiative populaire

«pour la protection génétique», une initiative (voir encadré) que les milieux de l'industrie pharmaceutique et de la recherche jugent, pour leur part, dangereusement restrictive et qu'ils combattent fermement.

«Puisqu'on ne peut pas stopper ces techniques, qu'on essaye au moins de les freiner, de manière à se donner le temps de réfléchir», affirme la députée. Ce qui l'inquiète dans le génie géné-

tique, c'est qu'il permet de jouer avec la matière vivante, sans pouvoir mesurer les conséquences que cela aura à long terme. «On veut breveter les êtres vivants. Mais c'est une idée folle. On ne peut pas traiter la nature comme une machine», explique-t-elle.

Quant aux progrès médicaux induits par le génie génétique, elle les relativise fortement: «C'est un argument émotionnel utilisé par l'industrie pharmaceutique. Jusqu'ici la recherche n'a abouti à aucun résultat tangible.»



Anna Göldin - Letzte Hexe

Film de Gertrud Pinkus

Margrith von Felten est par ailleurs persuadée que si le vote sur l'initiative avait lieu aujourd'hui, celle-ci aurait toutes les chances d'être acceptée: «Depuis le scandale de la vache folle, les gens sont de plus en plus sceptiques face au discours des scientifiques.» Or ces craintes, elle en est convaincue, ne sont pas liées à l'ignorance: «Plus les citoyens sont informés et plus ils sont critiques à l'égard du génie génétique.»

Un avis que partage la Genevoise Véronique Pürro, favorable elle aussi à l'initiative, dans laquelle elle voit essentiellement un moyen de pression pour faire avancer les lois en préparation. Selon la coprésidente des Femmes socialistes suisses, c'est ce manque d'information qui expliquerait l'attitude plutôt positive des Romand-e-s à l'égard de ces nouvelles techniques. «En Suisse alémanique, les gens sont beaucoup plus sensibilisés au problème. Le génie génétique suscite un véritable débat. Chez nous, ce n'est pas encore le cas», note-t-elle. «Mais cela pourrait bientôt changer. Nous ne sommes qu'au tout début de la campagne.»

Marie-Jeanne Krill

L'INITIATIVE «POUR LA PROTECTION GÉNÉTIQUE»

Déposée en octobre 1993, l'initiative «pour la protection génétique» sera en principe soumise au scrutin populaire au début de l'année prochaine, en mars ou en juin. Lancée en Suisse alémanique, c'est également dans cette partie du pays qu'elle a récolté l'essentiel de ses signatures.

Elle est officiellement soutenue par toute une constellation de mouvements allant des organisations écologistes et tiers-mondistes aux associations de consommateurs, en passant par l'Association suisse de protection des petits et moyens paysans.

Que réclame-t-elle? Le texte, qui ne vise que le génie génétique dans le domaine extrahumain, énonce essentiellement trois interdictions portant sur:

- 1** la production, l'acquisition et la remise d'animaux génétiquement modifiés (les recherches sur les souris transgéniques seraient donc prohibées);
- 2** la dissémination intentionnelle d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement;
- 3** l'octroi de brevets pour des animaux et des plantes génétiquement modifiés ou des parties de ces organismes, pour les procédés utilisés à cet effet et pour les produits en résultant.

L'initiative soumet par ailleurs les projets ou recherches en génie génétique qui restent autorisés à certaines conditions: garantie en matière de sécurité, preuve de leur utilité, absence de solution de rechange, respect de l'éthique. Le Conseil fédéral et le Parlement l'ont nettement repoussée, sans lui opposer de contre-projet direct. Les Chambres fédérales se sont toutefois engagées à accélérer les révisions législatives en cours, de manière à éviter les abus, mais sans menacer la recherche.

(mjk)

«MON TRAVAIL EST UTILE»

Odile Gordon-Lennox

Interview d'Anne, assistante de recherche en biologie végétale à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Vous êtes en plein dans le collimateur des limitations inscrites dans le texte de l'initiative sur le génie génétique. Pouvez-vous expliquer ce que vous faites?

Dans mon petit groupe, nous travaillons sur du matériel végétal avec des bactéries. Nous isolons un gène qui nous intéresse dans un végétal, nous le transférons dans une bactérie que nous cultivons. A partir de là, nous isolons le matériel génétique que nous pouvons transférer dans les plantes, soit directement, soit avec l'aide d'autres bactéries.

Quel contrôle existe-t-il sur le type de recherche que vous effectuez?

En principe, tous les groupes doivent remplir des formulaires pour la sécurité avec des descriptions des gènes sur lesquels nous travaillons et des gènes de résistance utilisés pour la sélection. Chez nous, ces formulaires sont récoltés par un professeur responsable, au cas où il y aurait des questions.

Et côté «cuisine» de vos laboratoires, comment cela se passe-t-il?

Il y a des règles de sécurité dans le labo. Quand on travaille avec des bactéries, un milieu stérile est nécessaire. Il faut autoclaver systématiquement tout le matériel. Avec le matériel végétal, c'est plus difficile. Nous avons des serres de haute sécurité. Mais il faut bien y entrer et en sortir! De plus, nous travaillons sur une plante qui a des graines minuscules, qui sont très difficiles à aspirer. La sécurité n'est donc pas garantie à 100%. Par exemple, pour le transfert du gène sur le matériel génétique de la plante, nous utilisons une bactérie qui, dans la nature, peut utiliser ce même mécanisme de transfert à une plante. Nous trempions toute la plante dans une solution de ces bactéries. Il y a toujours des risques qu'une bactérie s'échappe.

Avez-vous reçu des cours d'éthique scientifique durant vos études?

Non, rien du tout. Et très peu sur la sécurité.

Beaucoup de groupes de femmes en Suisse alémanique luttent pour l'interdiction du génie génétique. Pouvez-vous comprendre leur point de vue?

Je n'ai pas vraiment d'opinion, car je suis très convaincue de l'utilité de mon travail. Peut-être veulent-elles se défendre de manière globale contre un lobby masculin qui, estiment-elles, fait ce qu'il veut de l'intégrité physique, y compris de celle de la femme.

LA CONVICTION DE SUSANNE SUTER

Professeure de pédiatrie à l'Hôpital des enfants de Genève depuis sept ans, Susanne Suter s'est forgé son expérience et son savoir professionnels précédemment à Zurich et aux Etats-Unis. Elle dirige également une équipe de chercheurs qui applique couramment la méthode du génie génétique. Dans le but essentiel d'élucider les mécanismes à l'origine d'une maladie. Et – on l'espère – contribuer au développement de nouvelles stratégies thérapeutiques. Elle s'oppose catégoriquement à l'initiative «pour la protection génétique».

Pensez-vous que l'initiative «pour la protection génétique» ait de réelles chances d'être approuvée par le peuple?

Je crois que le peuple a souvent prouvé son bon sens, tout récemment encore lorsqu'il a rejeté l'initiative «Jeunesse sans drogue». Parce qu'il faut bien savoir que l'acceptation de cette initiative serait une véritable catastrophe. La Suisse deviendrait un îlot dans une Europe qui continuerait à développer les techniques de génie génétique et ses chercheurs seraient contraints à l'émigration. On priverait la recherche biomédicale de ses possibilités de développement.

De quel droit pouvons-nous nous permettre de priver des malades gravement atteints de ces médicaments produits par des procédés recourant au génie génétique? De quel droit pouvons-nous risquer de donner un coup de frein

© Azzurro Matto Photo - Fred Ruegg



définitif à des recherches sur des thérapies qui, d'ici dix à vingt ans, permettront probablement de guérir des maladies actuellement incurables?

Le terme de «génie génétique» fait peur. Pourquoi?

Je pense que le mot de «gène» suscite dans le public une peur irraisonnée. C'est mon collègue Alex Mauron qui a dit une fois que beaucoup de gens croient que l'âme se cache dans les gènes. Mais en réalité, un gène n'est rien d'autre qu'une minuscule pièce inscrite dans un immense ensemble.

La législation actuelle vous semble-t-elle suffisamment efficace pour prévenir d'éventuels dérapages?

La Suisse s'est dotée d'une législation sur la protection des animaux qui passe pour exemplaire, ne serait-ce qu'en raison de sa sévérité. Je ne vois pas en quoi cette loi devrait être encore renforcée aujourd'hui. L'IDA-GEN (Groupe de travail interdépartemental pour le génie génétique), institué en 1993, suit l'évolution technologique de manière à formuler lui-même des propositions de révision législative, par exemple sur les thérapies géniques.

Propos recueillis par Anne-Marie Ley

PEURS IRRATIONNELLES !

Odile Gordon-Lennox

Pourquoi cette initiative sur le génie génétique a-t-elle pu voir le jour? Quelle motivation a eu pour conséquence de contraindre une simple citoyenne à choisir blanc ou noir face à un problème d'une telle complexité? Je n'étais sûrement pas seule à me poser ces questions élémentaires en entrant récemment sur le lieu d'une conférence-débat sur le génie génétique justement, organisée par l'Association genevoise de Femmes diplômées des Universités.

La présentation par quatre experts: Maître Constance de Lavallaz, la Professeure Suzanne Suter, le Docteur Claude Aubert et le Professeur Alex Mauron, des différents aspects juridique, médical, psychosocial et éthique de ce qui est appelé «génie génétique», nous a donné d'excellentes pistes. Pour mieux comprendre, par exemple, le phénomène psychologique qui mobilise les «oui». C'était nouveau pour moi. Nous avons donc appris que le discours des juristes et de scientifiques ne passe pas quand il se heurte aux fantasmes collectifs et aux peurs irrationnelles. Par exemple, la nécessité des vaccins obtenus à partir de substances produites par des animaux transgéniques se démontre logiquement, dans le cadre de tous les progrès de la médecine mondiale où la Suisse a sa place à maintenir. On nous rappelle que toute législation de contrôle de la sécurité de ces techniques, depuis les articles constitutionnels jusqu'aux ordonnances d'application et aux commissions d'éthique existe chez nous. Mais la logique ne joue pas face aux peurs ancestrales d'un monde qui se remplirait de chimères, ces êtres en partie humains, en partie animaux.

Autre exemple: dans un raisonnement qui insiste sur les dangers pour l'environnement des végétaux transgéniques, comment déceler des traces



Photo : Helena Mach

de la peur de transgresser les lois de la nature et d'en être puni, alors que la nature elle-même n'a fait qu'évoluer depuis la création de l'univers? Comment gérer ces peurs qui sont à la source du conservatisme? En les mettant en évidence et en reconnaissant les risques latents de toute percée technologique.

S'il fallait résumer le message commun des présentateurs, nous pourrions dire: l'initiative est à rejeter sans hésitation et son seul intérêt est de précipiter le travail de contrôle de la sécurité dans le développement de l'ingénierie génétique (le terme anglais étant moins évocateur de mauvais génie effrayant)!

UN PEU D'ÉTHIQUE

Le pasteur Jean-Marie Thévoz, de Lausanne, a consacré sa thèse de doctorat de théologie et, dès lors plusieurs années d'activité professionnelle, aux questions de bio-éthique. Il présente son opinion sur l'initiative «pour la protection génétique» (IPG) avec une métaphore: On décide d'établir un terrain de football à proximité d'une rivière, en mettant un filet entre les deux. «Mais le ballon ne risque-t-il pas quand même de passer?» Déjà, on se prépare à rehausser le filet. Mais certains veulent qu'on renonce carrément à jouer au foot.

Des considérations d'éthique ont leur place lorsque deux systèmes de valeurs sont en conflit. C'est le cas présent, car l'IPG cristallise l'opposition entre deux «Weltanschauungen», deux conceptions du monde. L'une se fonde sur la «sagesse de la nature», l'autre croit que la science peut aujourd'hui remédier à ces erreurs de la nature qui causent ou favorisent la myopathie, le cancer, la sclérose en plaques, le diabète, le sida.

ENTRE PEUR ET ESPOIR

D'un côté, la peur devant une science qui apparaît nouvelle. De l'autre, les espoirs que cette science fait naître. Entre les deux, l'éthique propose une réflexion libérée de la charge émotionnelle qui pèse sur la question, et guidée par les méthodes d'analyse et les critères qu'elle utilise: une évaluation équitable, d'une part des bénéfices tirés du génie génétique et, d'autre part des risques qu'il peut comporter, puisque rien dans la vie n'est exempt d'un élément de risque.

L'article constitutionnel sur le génie génétique, déjà accepté le 12 mai 1992, autorise la recherche dans le domaine du génie génétique et l'usage de ses résultats, tout en limitant les emplois abusifs. Pour l'IPG, la recherche et le recours génétique sont déjà eux-mêmes des abus. L'IPG semble ignorer que de tout temps l'homme a agi dans le génétique par des croisements, afin d'améliorer le rendement de l'agriculture ou de l'élevage, et que déjà l'insuline qu'utilisent les diabétiques est issue du génie génétique.

(ogl)



Robert Campin:
Madone allaitant, détail

En outre, l'IPG ne distingue pas entre la recherche médicale, qui se fait en laboratoire et dans les universités, et sans but lucratif, et la recherche dans l'agroalimentaire. Et là encore, faudrait-il distinguer entre une recherche comme celle qui a abouti à la «révolution verte» et a sauvé des populations de la famine, et celle poursuivie dans le seul but d'un profit à court terme. Peut-être, là, tient-on moins compte d'éventuels effets pervers à long terme? Mais les lois d'application peuvent et doivent mettre les limites nécessaires.

Il faut décoder les slogans réducteurs qui engendrent la peur, comme celui qui assimile Tchernobyl et le génie génétique, deux domaines qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Ou le slogan qui parle de «breveter le vivant», formule qui ne correspond à rien, puisque les brevets portent sur des inventions et les techniques qui les ont permises.

Dans la pesée des bénéfices et des risques aussi, une distinction s'impose. L'article constitutionnel en vigueur protège déjà l'être humain et son environnement. L'IPG veut une «surprotection» de l'environnement, des animaux et des plantes. Mais elle ne cite pas, en contrepartie, les souffrances des malades et leurs attentes raisonnables et bien fondées à l'égard du génie génétique.

TÉMOIGNAGE

Mesdames,

Ayant appris que vous prépariez un numéro de votre journal consacré à l'initiative contre le génie génétique, je prends la liberté de vous écrire pour vous faire part de mes sentiments à ce sujet. Chaque prise de position en faveur de cette initiative me fait mal, comme un coup.

Les vaches suisse sont apparemment opposées au génie génétique. A tout le moins, les auteurs de l'initiative doivent-ils avoir décrit à l'une d'elles les conséquences effroyables de manipulations aussi abusives qu'in vraisemblables. Prise de peur, elle les a assurés de son soutien et c'est ainsi que sa photo géante est placardée sur les murs de nos villes.

En revanche, si je lui avais parlé, à cette vache, de la sclérose en plaques qui m'entrave depuis huit ans, qui s'insinue peu à peu dans mon système nerveux et qui m'oblige déjà à réduire de moitié mon rythme d'activité professionnelle; si je lui avais parlé des malades plus atteints que moi par cette maladie mystérieuse ou par d'autres maladies graves telles que le diabète, le cancer, le sida ou la myopathie; si je lui avais expliqué que déjà des malades bénéficient de traitements issus du génie génétique et si quelqu'un avait su lui décrire les espoirs que représentent pour les malades ce type de recherches, où la Suisse a une position de pointe, alors ne pensez-vous pas qu'elle aurait été d'un autre avis, cette vache? N'aurait-elle pas accepté de collaborer à la recherche et d'encourager le rejet de cette initiative tueuse d'espoirs, tueuse de vies?

Merci aux lectrices et lecteurs de «Femmes suisses» qui s'informeront, qui écouteront la voix des malades et rejetteront cette initiative dictée par la peur de la nouveauté.

Monique Gisel, avocate

IL FAUT LÉGISFÉRER

Rejetée tant par le Conseil fédéral que par les Chambres fédérales, l'initiative «pour la protection génétique» donne une nouvelle impulsion à la révision de lois existantes, avant même qu'elle ait été soumise au peuple et aux cantons. Parce que, plutôt que de lui opposer un contre-projet, le Parlement a fait sienne une motion de la Commission de la science, de la formation et de la culture du Conseil national qui exige que le Conseil fédéral identifie sans plus tarder, afin de les combler, les lacunes du droit suisse concernant les «organismes génétiquement modifiés» (OGM).

DIGNITÉ DES BÊTES

Dans le débat passionnel qui oppose partisans et adversaires de l'initiative, alimenté de plus belle par la polémique qui a surgi à propos du soja et du maïs transgéniques, cette motion s'est déjà concrétisée par la rédaction d'un inventaire dressé par Rainer Schweizer, professeur de droit à l'Université de Saint-Gall, sur lequel se pencheront les Chambres fédérales encore avant la fin de l'année.

Rainer Schweizer propose plusieurs modifications dans l'appareil législatif fédéral déjà en vigueur. A commencer par un complément à la loi sur la protection des animaux, en vue de garantir la «dignité» des bêtes modifiées par des techniques transgéniques. En clair, il s'agit de leur éviter, comme c'est déjà le cas pour les animaux soumis à expérimentation dans la recherche fondamentale et appliquée, des souffrances inutiles. Le professeur saint-gallois estime par ailleurs nécessaire de soumettre à autorisation toute modification génétique d'animaux et d'étendre cette procédure aussi aux plantes et invertébrés.

ÉVALUER LES EFFETS

Dans le but de contrôler la dissémination d'OGM dans le milieu vital (chaîne alimentaire), Rainer Schweizer suggère, par analogie à ce qui se pratique dans le domaine de la construction, de mettre à l'enquête publique toute libération d'OGM dans l'environnement.

Il préconise également la mise en place d'un système d'évaluation des effets à long terme de la production ou de l'importation d'OGM. Tout en étant parfaitement conscient du coût et du poids de cette procédure pour les entreprises, notamment en matière de responsabilité civile.

Rainer Schweizer estime enfin judicieux d'inviter des écologistes et des représentants de la protection des consommateurs à siéger aux côtés des scientifiques, des juristes et des spécialistes de l'éthique dans une commission d'éthique appelée à statuer dans le domaine dit «non humain», parallèlement à celle qui se constituera pour traiter du domaine «humain» relevant de la procréation assistée.

VASTE CHANTIER LÉGISLATIF

En réalité, ce vaste chantier législatif s'est déjà ouvert au lendemain de l'adoption, en votation populaire le 17 mai 1992, de l'article constitutionnel sur la procréation assistée et le génie génétique. Pas moins de trois départements fédéraux sont concernés par cet article 24 novies: celui de Justice et Police pour la procréation assistée, ceux de l'Intérieur et de l'Economie publique pour le génie génétique. Ils coordonnent leurs travaux au sein de l'IDAGEN (Groupe de travail interdépartemental sur le génie génétique).

Placée sous la houlette du Département de justice et police, la loi sur la procréation médicalement assistée a été approuvée par le Conseil des Etats en juin dernier. Tout ce qui a trait au génie génétique «non humain» relève des deux autres départements et devrait faire l'objet de révisions législatives – protection des animaux et de l'environnement – ou a déjà été réglé par voie d'ordonnance. L'exemple le plus frappant, puisqu'il concerne les OGM, est fourni par l'Office fédéral de la santé publique, qui est à l'origine de deux ordonnances

découlant de la loi sur les denrées alimentaires. La première règle la procédure d'autorisation à l'importation et à la production de produits modifiés par génie génétique. La seconde, qui vise à permettre aux consommateurs de décider en connaissance de cause, prévoit l'étiquetage obligatoire des produits génétiquement modifiés. Enfin, le Conseil fédéral a institué au début de l'année une commission d'experts pour la sécurité biologique, où siègent également une représentante des consommatrices et plusieurs spécialistes de l'écologie, et qui devrait travailler en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

Anne-Marie Ley

GÉNIE GÉNÉTIQUE: UNE BONNE INFORMATION EST INDISPENSABLE AVANT DE PRENDRE POSITION.

L'enjeu des futures votations au sujet du génie génétique est de taille, et différentes associations féminines romandes* ont décidé d'offrir une information décentralisée avant ces votations.

DATES ET ADRESSES DES SÉANCES PUBLIQUES D'INFORMATION:

10 novembre 1997

14h00 La Tour-de-Peilz Centre de Vassin

Dr Pascal Meylan médecin à l'Institut de Microbiologie (IMB) de Lausanne

20h00 Grône Ancienne salle de gym.

Chantal Balet secr. romande de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES)

Roland Dousse ing. dipl. EPFZ en techn. alimentaire

Dr Sergio Schmidt Dr en biologie, chargé de cours à l'école d'ing. du Valais

M. Thétaz adjoint au Chimiste cantonal

11 novembre 1997

20h00 Gland Salle des expositions Centre des Grands-Champs

Dr Katia Jaton biologiste à l'IMB-Lausanne

20h00 Olon Salle du Conseil, Hôtel de Ville

Chantal Balet

Dr Mireille Jemelin biochimiste, membre de diff. commissions de bio éthique

Antoine Reist ingénieur agronome, station féd. RAC des Fougères

Un délégué du Labo cantonal

12 novembre 1997

20h00 Le Sentier Hôtel de Ville

Dr Roland Sahli biologiste à l'IMB-Lausanne

A LIRE

QUESTIONS FAMILIALES

Bulletin d'information de la Centrale pour les questions familiales à l'Office fédéral des assurances sociales.

Dossier thématique intitulé:

Génie génétique: Familles à la carte?

LES CAHIERS PROTESTANTS

publication d'Évangile et Culture ont consacré un numéro à la Bioéthique, avril 1997, N°2.

Pour le commander, s'adresser au 022/ 930 01 55

13 novembre 1997

20h00 Lausanne Maison de la Femme, Eglantine 6

André Stäubli entomologiste, Station fédérale de recherches en agronomie de Changins

17 novembre 1997

14h00 Yverdon-les-Bains Buffet de la gare

Dr Denise Nardelli biologiste à l'IMB-Lausanne

20h00 Savièse St-Germain,

Auditoire de Moréchon

Chantal Balet

Dr Laurent Roux privatdocent,

Uni de Genève,

Génétique et microbiologie

Roland Dousse, M. Thétaz

18 novembre 1997

20h00 Granges-Marnand Salle du Conseil communal, Sous-Bosset

André Stäubli

19 novembre 1997

20h00 Echallens Salle Turier, Hôtel de Ville

Gérard Collet Station fédérale de recherches en agronomie de Changins

20 novembre 1997

14h00 Fully Salle de la Grande Garde

Chantal Balet

Dr Laurent Roux

Antoine Reist

Un délégué du Labo cantonal

20h00 Morges Centre culturel,

Place du Casino 1

Gérard Collet

Informations: contacter Martine Gagnebin du CLAF-VD, Eglantine 6, 1006 Lausanne. Tél 021/320 04 04 lu-ma-je de 14h à 17h.

*Il s'agit de:

- L'Association des paysannes Vaudet Vaud et Valais (Valais: Noëlle Pilet, tél/fax 027/ 346 34 05)
- Les Centres de liaison des Ass. féminines Vaud et Valais (Valais: Christine Renggli, tél 027/ 306 34 00)
- La Fédération romande des Consommateurs Vaud+Valais (Valais: Françoise Crettenand, tél 027/455 94 72, fax 306 34 11) (nmk)